



LABELLISATION 2017-2018

Depuis 4 ans, l'Aile Francophone permet aux cercles sportifs, qui présentent leur candidature, d'obtenir une labellisation sous forme d'une palette d'or, d'argent ou de bronze.

Afin de valoriser les spécificités et le travail de ces clubs, un **label Jeunes** et un **label Dames** viennent compléter le « bulletin » des clubs !





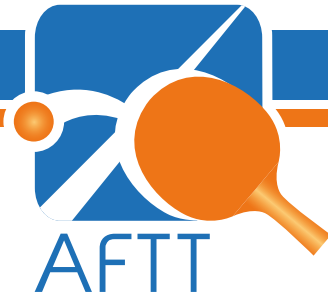
À PARTIR DE 2019...

A partir de 2019, un nouveau **décret sport** sera d'application et de nouvelles obligations pour les fédérations et les cercles sportifs apparaitront. La **labellisation** fera partie du décret et l'ADEPS s'appuiera sans nul doute sur ses résultats, dans la gestion des dossiers qui touchent aux clubs (subsidés) !

L'AFTT a décidé de prendre les devants et de faire participer tous les clubs à la labellisation ! Pour ce faire, les critères ont été revus et rendus plus simples et plus compréhensibles.

La priorité sera mise sur :

- 1 l'accueil et la formation des jeunes joueurs
- 2 le développement du tennis de table féminin
- 3 la participation de tous les clubs au projet d'arbitrage



PROCÉDURE

Un document, qui sera transmis aux secrétaires des cercles sportifs via leur Espace Personnel, collectera les informations nécessaires.

Ce document permettra une mise à jour automatique de la présentation du club sur la page d'accueil du site www.aftt.be

Par province, un responsable sera désigné par le Comité Provincial qui aura la responsabilité de contrôler les renseignements fournis.

Si plus de détails seront donnés dans les prochains jours, le « bulletin » de chaque club sera visible par les membres du clubs dans l'Espace Personnel, sous l'onglet « LABELLISATION » !